

Mort et transfiguration du chevalier de La Barre, ou « les libres penseurs en pèlerinage »

Jean-François Chanet, historien, professeur des universités à l'Institut d'études politiques de Paris, ancien recteur, vice-président de la Société d'études jaurésiennes et de la Ligue de l'enseignement, a notamment publié *L'École républicaine et les petites patries* (Aubier, 1996) et *Clemenceau. Dans le chaudron des passions républicaines* (Gallimard, 2021).

Désigner du nom de « martyr » le sort du chevalier de La Barre ne pouvait le faire apparaître que comme une inversion, insupportable dans la France moderne, de celui des premiers chrétiens. Il suffit pour s'en convaincre de penser à l'entrée « Martyrs » du *Dictionnaire des idées reçues* de Flaubert¹. On sait ce que doit à Voltaire la transfiguration d'un jeune homme de dix-neuf ans, condamné à mort, torturé et supplicié pour blasphème en 1766 dans sa ville natale d'Abbeville, en symbole de l'arbitraire d'une justice assujettie au zèle dévot. Entre tous ses défenseurs posthumes, Voltaire a fait du chevalier de La Barre le héros malgré lui de la résistance au fanatisme et à la superstition. À 72 ans, il a engagé contre ses accusateurs et ses juges le combat pour la justice². Sans ce combat, dont le *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse a amplifié l'écho, l'idée ne serait probablement pas venue aux libres penseurs d'honorer la mémoire du chevalier au temps du Bloc des gauches et de la statuomanie³.

Entre la fin du XIX^e siècle et les lendemains de la Grande Guerre, deux auteurs ont consulté le mémoire de l'avocat Simon Nicolas Henri Linguet consacré à la défense du

¹ « Martyrs. Tous les premiers chrétiens l'ont été. » (Gustave Flaubert, *Dictionnaires des idées reçues*, Paris, L. Conard, 1910). Le titre de cet article a sa source dans un texte où le sculpteur Henri Godet, président de l'Association des artistes libres penseurs, exprimait en ces termes ce qu'il attendait de la statue, alors encore en projet : « il faut ériger la statue du chevalier de La Barre en face du Sacré-Cœur, le dôme orgueilleux en tremblera sur sa base, car les libres penseurs allant à Montmartre en pèlerinage, ce sera la désaffection de la butte. » (« Causerie du Casseur de pierre. La statue parlante », *L'Action*, 7 août 1904, p. 3.)

² Jean Goulemot, article « La Barre, Jean François Le Febvre, chevalier de », in Jean Goulemot, André Magnan et Didier Masseau (dir.), *Inventaire Voltaire*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 1995, p. 783-786. Voir aussi les actes de la journée d'études tenue en Sorbonne en 2016, à l'occasion du deux-cent-cinquantième anniversaire de l'exécution : Myrtille Méricam-Bourdet (dir.), *Revue Voltaire*, n°17, *L'Affaire La Barre*, 2017.

³ Maurice Agulhon, « La "statuomanie" et l'histoire », *Ethnologie française*, VIII, I, 1978, repris dans *Histoire vagabonde*, I, *Ethnologie et politique dans la France contemporaine*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des histoires », 1988, p. 137-185.

chevalier et de deux de ses co-accusés, Dominique Gaillard d'Étallonde et Charles-François Moïsnel – Linguet avait été à Abbeville le précepteur de ces trois garçons, mineurs au moment des faits –, et les pièces de l'instruction et du procès conservées aux Archives nationales, auxquelles Voltaire n'avait pas eu accès. Le premier de ces auteurs est Jean Cruppi, magistrat, député puis sénateur de la Haute-Garonne, plusieurs fois ministre entre 1908 et 1912 (il fut garde des sceaux dans le ministère Caillaux en 1911-1912)⁴, le second Marc Chassaigne, docteur ès-lettres et en droit. Cet écrivain catholique s'est attaché à revisiter, dans un souci de réhabilitation de l'Église, les dossiers des victimes de la justice que Voltaire avait défendues : en témoignent son *Affaire Calas* et son *Comte de Lally*, sans oublier un *Étienne Dolet* primé en 1930 par l'Académie française⁵. On devine que leur commun souci d'exactitude n'a pas conduit ces deux auteurs à partager le même point de vue sur l'affaire du chevalier de La Barre. Plus récemment, Jacqueline Lalouette a bien montré dans sa thèse sur l'histoire de la Libre Pensée qu'au moment où s'est accélérée la mise en place de « notre laïcité publique⁶ », « les martyrs de prédilection [des libres penseurs et des anticléricaux] furent Étienne Dolet, le chevalier de La Barre et Michel Servet⁷ », avant de proposer une étude minutieuse de leurs statues et des débats qu'elles ont suscités à travers le temps⁸.

Les délits...

⁴ Jean Cruppi, *Un avocat journaliste au XVIII^e siècle : Linguet*, Paris, Hachette, 1895 : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2079050>. Cet ouvrage reprend une étude parue d'abord, sous le titre « Linguet et le procès du chevalier de La Barre », dans la *Revue des Deux Mondes*, t. 128, 1^{er} mars 1895, p. 123-157 : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k75361n/f126.item>

⁵ Marc Chassaigne, *Le procès du chevalier de La Barre*, préface de Jean Guiraud, Paris, Librairie Victor Lecoffre, 1920 : <http://archive.org/stream/leprocsducheva00chas#page/22/mode/2up>; *id.*, *L'affaire Calas*, Paris, Perrin, 1929 ; *id.*, *Étienne Dolet. Portraits et documents inédits*, Paris, Albin Michel, 1930 ; *id.*, *Le comte de Lally*, Paris, Société de l'histoire des colonies françaises, 1938.

⁶ Émile Poulat, *Notre laïcité publique*. « La France est une République laïque », Paris, Berg International, « Faits et Représentations », 2003.

⁷ Jacqueline Lalouette, *La libre pensée en France, 1848-1940*, préface de Maurice Agulhon, Paris, Albin Michel, 1997, p. 296-297.

⁸ *Id.*, *Un peuple de statues. La célébration sculptée des grands hommes (France, 1801-2018)*, Paris, Mare & Martin, 2018. Voir aussi son article « Le chevalier de La Barre », *Histoire du christianisme*, n°77, septembre 2015, p. 59-63. La statue d'Étienne Dolet place Maubert, inaugurée le dimanche 19 mai 1889 et dont André Breton a inséré une photographie dans *Nadja*, a été retirée en 1942, fondue et jamais remplacée, tandis que celle d'Orléans, qui avait connu le même sort, a été refaite. Quant aux trois statues de Michel Servet, celle de Jean Baffier érigée en 1908 dans le square de l'Aspirant Dunand (XIV^e arrondissement) et celle de Joseph Bernard inaugurée à Vienne (Isère) en 1911, toutes deux en pierre, n'ont pas été touchées, tandis que celle de Clotilde Roch placée en 1908 devant la mairie d'Annemasse, fondue en septembre 1941, a été refaite en 1960. Que Jacqueline Lalouette soit vivement remerciée pour l'aide amicale qu'elle m'a apportée.

Il y avait au XVIII^e siècle, dans les rues et sur les ponts d'Abbeville, une quinzaine de crucifix. Celui qui se dressait sur le parapet du Pont-Neuf était, selon Marc Chassaigne, « l'objet d'une grande vénération ». Dans les premiers jours d'août 1765, on le trouva marqué de plusieurs entailles profondes, qu'on attribua à des coups de sabre. Le procureur du roi, Hecquet, en informa le procureur général du Parlement de Paris, Joly de Fleury, qui ordonna une enquête. Entre le 18 et le 25 août, trois monitoires furent lus en chaire – c'est-à-dire des lettres adressées par l'autorité ecclésiastique aux fidèles pour les enjoindre de dénoncer, sous peine d'excommunication, tous les faits répréhensibles dont ils avaient connaissance. Une cérémonie expiatoire eut lieu le 8 septembre, jour de la nativité de la Vierge. À la collégiale Saint-Wulfram, Lendormy, théologal d'Amiens – ainsi désignait-on un membre d'un chapitre cathédral ou collégial chargé d'enseigner la théologie et, à l'occasion, de prêcher – déclara que « l'Église ne souhaitait pas la punition des coupables en ce monde, mais qu'il fallait prier pour la conversion des criminels et pour le salut de leurs âmes⁹ ». L'évêque d'Amiens, Louis-François-Gabriel d'Orléans de La Motte, affirma quant à lui devant le crucifix que ces impies s'étaient « rendus par là dignes des derniers supplices en ce monde et des peines éternelles dans l'autre¹⁰ », ce qui fit sur l'esprit public plus d'impression que son appel final à la miséricorde divine pour le salut de ces pécheurs.

Dans sa *Relation de la mort du chevalier de La Barre*, écrite au lendemain de l'exécution du jeune homme et présentée comme une lettre au marquis de Beccaria, qui venait de publier son célèbre ouvrage *Des délits et des peines*, Voltaire commente ainsi l'emplacement du crucifix : « Je ne puis m'empêcher, monsieur, de remarquer ici qu'il est peut-être indécent et dangereux d'exposer sur un pont ce qui doit être révérend dans un temple catholique ; les voitures publiques peuvent aisément le briser ou le renverser par terre. Des ivrognes peuvent l'insulter au sortir d'un cabaret, sans savoir même quel excès ils commettent. Il faut remarquer encore que ces ouvrages grossiers, ces crucifix de grand chemin, ces images de la vierge Marie, ces enfants Jésus qu'on voit dans des niches de plâtre au coin des rues de plusieurs villes, ne sont pas un objet d'adoration tels qu'ils le sont dans nos églises : cela est si vrai qu'il est permis de passer devant ces images sans les saluer. Ce

⁹ Marc Chassaigne, *Le procès du chevalier de La Barre*, op. cit., p. 7-8.

¹⁰ Jean Cruppi, *Un avocat journaliste...*, op. cit., p. 75.

sont des monuments d'une piété mal éclairée ; et au jugement de tous les hommes sensés, ce qui est saint ne doit être que dans le lieu saint¹¹. »

Parmi les dizaines de témoignages suscités par les monitoires, il en est un qui devait se révéler décisif, celui d'un maître d'armes nommé Naturé : « Le sieur d'Étallonde, le chevalier de La Barre et le sieur Moisnel étant tous trois dans ma salle d'armes, je les ai entendus se vanter qu'au temps de la fête du Saint-Sacrement dernier, étant sur la place de Saint-Pierre, lorsque la procession passa, ils ne défirent point leurs chapeaux, ne se mirent point à genoux, et en firent comme une espèce de bravade¹². » Le premier nommé, Dominique Gaillard d'Étallonde, âgé de dix-sept ans, était le quatrième fils de Gaillard de Boëncourt, second président de la cour des aides d'Abbeville¹³. Moisnel, orphelin de seize ans, avait pour tuteur un autre bourgeois de robe, Dumaisniel de Belleval, lequel « avait hérité de la charge de lieutenant en l'élection de Ponthieu qui, sans beaucoup de travail, lui donnait figure de magistrat¹⁴ », et avait fait entrer son pupille comme surnuméraire dans les gendarmes de la garde du roi. Quant à François-Jean Lefebvre, chevalier de La Barre, son grand-père, lieutenant général des armées royales, passait pour avoir été le véritable créateur de la colonie de Cayenne, mais son père avait dissipé les quarante mille livres de rente que celui-ci lui avait laissées en héritage. L'enfant avait été élevé chez un fermier puis recueilli par sa tante – en réalité sa cousine – Anne Marguerite Feydeau, abbesse de l'abbaye de Willancourt et parente de Paul-Esprit Feydeau de Brou, qui avait été garde des sceaux en 1762-1763. « Orphelin et pauvre, mais fort bien né », tel était, pour reprendre les mots de Jean Cruppi, ce « neveu de nonne [qui] passait pour un garçon de grand avenir¹⁵ ». On avait donc affaire à trois fils de famille désireux d'entrer dans la carrière des armes. Dans sa *Relation*, Voltaire signale le danger qu'il y a, pour la justice, à inviter « les gens de la lie du peuple à porter des accusations contre les personnes élevées au-dessus d'eux, dont ils sont toujours jaloux¹⁶ ».

¹¹ Voltaire, *Relation de la mort du chevalier de La Barre par Monsieur Cassen, avocat au Conseil du Roi, à M. le marquis de Beccaria* [15 juillet 1766, Amsterdam, 1768], *Œuvres complètes*, t. XXIX, *Politique et législation*, t. II, Paris, chez E. A. Lequien, 1822, p. 342.

¹² Cité par Jean Cruppi, *op. cit.*, p. 87-88.

¹³ Élisabeth Claverie, « L'affaire du chevalier de La Barre. Naissance d'une forme politique », [Secret/Public], 2005, p. 217-313, p. 288 pour cette précision : <http://ekladata.com/PwkDSnqldh8od3tqAIQn2agM7wI.pdf>. Voir aussi *id.*, « Sainte indignation contre indignation éclairée : l'affaire du Chevalier de La Barre », *Ethnologie française*, nouvelle série, t. 22, n°3, « Paroles d'outrage », juillet-septembre 1992, p. 271-290.

¹⁴ Marc Chassaigne, *Le procès du chevalier de La Barre*, *op. cit.*, p. 24.

¹⁵ Jean Cruppi, *Un avocat journaliste...*, *op. cit.*, p. 85

¹⁶ Voltaire, *Relation*, *op. cit.*, p. 347.

Les trois malfaiteurs furent aussi accusés d'avoir tenu des propos blasphématoires et chanté la *Madeleine* et la *Saint-Cyr*, deux vieilles chansons de corps de garde. Les perquisitions au domicile du chevalier de La Barre révélèrent qu'il possédait le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire et quelques « mauvais livres, tels que *le Portier des Chartreux*, *la Religieuse en chemise*, *la Tourière des Carmélites*, *le Tableau de l'amour conjugal*¹⁷ ». Le jeune homme reconnut les faits mais invoqua, si l'on peut dire, des circonstances atténuantes : s'il n'avait pas salué la procession, c'est qu'il pleuvait et qu'il était pressé ; ce n'était pas à propos de la Vierge qu'il avait parlé de p..., mais de Marie-Madeleine avant sa conversion. Pour son malheur, il avoua aussi préférer le *Dictionnaire philosophique* aux romans libertins.

Or les élites d'Abbeville formaient alors – comme dans bien des petites villes de province, qui a lu Balzac ne l'ignore pas – deux clans que divers motifs religieux et économiques et quelques vieilles haines de famille rendaient ennemis. Le maire, Duval de Soicourt, assesseur au tribunal faisant office de lieutenant criminel, était du clan opposé à celui des jeunes gens dénoncés. Aussi lui et le procureur Hecquet firent-ils, quoique sans preuve, le lien entre la dégradation du crucifix et le blasphème et les confondirent en « un seul et même titre d'accusation¹⁸ ».

... et les peines

Conformément aux règles de l'instruction criminelle alors en vigueur, les accusés n'étaient pas assistés d'un avocat devant le tribunal ; leur défense ne pouvait être assurée que par la rédaction de mémoires et la sollicitation d'interventions extérieures. L'avocat Linguet, dont c'était la première cause alors qu'il venait de s'installer à Paris¹⁹, se dépensa comme il put pour ses anciens élèves, avec l'aide de l'abbesse et du président Lefebvre d'Ormesson, qu'une lointaine parenté intéressait au sort du chevalier de La Barre. Par qui furent-ils d'abord jugés ? À côté de Duval de Soicourt siégeaient dans la chambre criminelle de la sénéchaussée de Ponthieu deux juges nommés, Lefebvre de Villers et de Broutelles. Si l'on en croit Jean Cruppi, « le premier était un bonhomme, faible et borné, qui se montra plus tard désespéré du mal qu'il avait fait. Quant à de Broutelles, il mérite un portrait à part. C'était un marchand de porcs, perdu de réputation dans Abbeville²⁰. »

¹⁷ Jean Cruppi, *Un avocat journaliste...*, op. cit., p. 91.

¹⁸ Mémoire de Linguet cité par Jean Cruppi, *ibid.*, p. 79.

¹⁹ Daniel Baruch, *Simon Nicolas Henri Linguet ou l'Irrécupérable*, Paris, Éd. François Bourin, 1991, p. 14.

²⁰ Jean Cruppi, *Un avocat journaliste...*, op. cit., p. 83.

Ces hommes prononcèrent le 28 février 1766 à l'encontre du chevalier une sentence qui allait bien au-delà des réquisitions du procureur du roi. Elle mérite d'être citée *in extenso* : « Pour réparation de quoi le condamnons à faire amende honorable devant la principale porte de l'église royale et collégiale de Saint-Wulfram de cette ville d'Abbeville où il sera mené et conduit par l'exécuteur de la haute justice dans un tombereau, et là, étant à genoux, nu-tête et nus pieds, ayant la corde au cou, écriteaux devant et derrière portant ces mots : *Impie, blasphémateur et sacrilège exécration et abominable* et tenant en ses mains une torche de cire jaune ardente du poids de deux livres, dire et déclarer à haute et intelligible voix que méchamment et par impiété il a passé de propos délibéré devant le Saint-Sacrement sans ôter son chapeau et sans se mettre à genoux et proféré les blasphèmes mentionnés au procès, et chanté les deux chansons remplies de blasphèmes exécration et abominables mentionnées au procès, et a rendu des marques de respect et d'adoration à des livres infâmes et profané le signe de la croix, le mystère de la consécration du vin et les bénédictions en usage dans l'Église, dont il se repent et demande pardon à Dieu, au roi et à justice, et audit lieu avoir la langue coupée, ce fait conduit dans le même tombereau dans la place publique et principal marché de cette ville, pour, sur un échafaud qui y sera à cet effet dressé, avoir la tête tranchée et être son corps mort et sa tête jetés au feu dans un bûcher ardent pour y être réduits en cendres et les cendres jetées au vent²¹. »

Voltaire a commenté, dans un passage de sa *Relation* que cite l'article du *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, l'emploi des mots « exécration et abominables » : « Ces épithètes sont-elles de la dignité de la magistrature ? Une ancienne chanson de table n'est, après tout, qu'une chanson. C'est le sang humain légèrement répandu, c'est la torture, c'est le supplice de la langue arrachée, de la main coupée, du corps jeté dans les flammes, qui est *abominable et exécration*²². »

Les juges ne se prononçaient pas sur le sort de Moisnel ni sur celui de Douville de Maillefeu, fils de l'ancien maire d'Abbeville, et Dumaisniel de Salveuse, le fils de son tuteur Dumaisniel de Belleval, que Moisnel avait dénoncés durant son interrogatoire – avant de se rétracter, ce qui les mit hors de cause. En revanche, ils ordonnèrent que d'Étallonde, qui s'était réfugié à Neuchâtel, alors terre prussienne, et avait été jugé par contumace, fût brûlé en effigie et que le *Dictionnaire philosophique* fût lacéré et brûlé.

²¹ Citée par Marc Chassaigne, *Le procès du chevalier de La Barre*, op. cit., p. 155.

²² Voltaire, *Relation...*, op. cit., p. 352.

Les familles des accusés ayant fait appel, le dossier fut transmis au Parlement de Paris. La Barre et Moïse furent incarcérés à la Conciergerie jusqu'à ce que la chambre d'appel se prononçât. Le 4 juin 1766, par quinze voix contre dix, elle rendit son arrêt, lapidaire : « La Cour dit qu'il a été bien jugé, mal et sans grief appelé par Lefebvre de La Barre²³. » Neuf ans après, dans le second de ses écrits sur l'affaire, *Le Cri du sang innocent* (1775), où à Ferney il a tenu la plume du jeune d'Étallonde pour une requête adressée au « roi très chrétien » Louis XVI, au lendemain du son sacre, Voltaire a ce commentaire : « Le parlement a gémi que les anciennes lois le forçaient à ne consulter que cette pluralité pour arracher la vie à un citoyen. Hélas ! m'est-il permis d'observer que chez les Algonquins, les Hurons, les Chiacas, il faut que toutes les voix soient unanimes pour dépecer un prisonnier et pour le manger ? Quand elles ne le sont pas, le captif est adopté dans une famille, et regardé comme l'enfant de la maison²⁴. »

Pour d'Alembert, le vrai responsable de la mort de La Barre fut le chancelier Pasquier : « Avez-vous connu, mon cher maître, écrivait-il à Voltaire le 16 juillet 1766, un certain M. Pasquier, conseiller de la cour, qui a de gros yeux, et qui est un grand bavard ? On a dit de lui que sa tête ressemblait à une tête de veau, dont la langue était bonne à griller. Jamais cela n'a été plus vrai qu'aujourd'hui : car c'est lui qui, par ses déclamations, a fait condamner à la mort des jeunes gens qu'il ne fallait mettre qu'à Saint-Lazare²⁵. C'est lui qui a péroré, dit-on, contre les livres des philosophes, qu'il a pourtant dans sa bibliothèque et qu'il lit même avec plaisir, comme le lui a reproché une femme de ma connaissance ; car il n'est point du tout dévot²⁶ ». Après avoir rappelé que l'arrêt a été « rendu par le premier Président en personne, par le futur chancelier de Maupeou, qui préludait ainsi à sa réforme judiciaire » Jean Cruppi commentait ainsi l'issue du procès : « Il est clair que ces magistrats ont, le 4 juin au soir, soupé de bon appétit, la conscience tranquille, heureux d'avoir joué un bon tour à Voltaire, satisfaits d'avoir, en ces temps difficiles, montré une égale horreur pour les jésuites qu'ils venaient d'expulser et pour un jeune libre penseur qu'ils envoyaient au feu avec son

²³ Jean Cruppi, *Un avocat journaliste...*, op. cit., p. 114.

²⁴ Voltaire, *Le cri du sang innocent* [Lyon, 1775], *Œuvres complètes*, t. XXIX, op. cit., p. 367.

²⁵ Depuis le XVII^e siècle, il y avait au clos Saint-Lazare une prison réputée accueillir surtout des fils de famille. C'est là, on s'en souvient, que Des Grieux se morfond pendant que Manon Lescaut est enfermée à l'hôpital.

²⁶ Lettre de d'Alembert à Voltaire, 16 juillet 1766 : [https://fr.wikisource.org/wiki/Correspondance_\(d%E2%80%99Alembert\)/Correspondance_avec_Voltaire/Texte_entier](https://fr.wikisource.org/wiki/Correspondance_(d%E2%80%99Alembert)/Correspondance_avec_Voltaire/Texte_entier)

manuel d'impiété²⁷. » L'affirmation selon laquelle les quinze juges auraient été « intimidés par les menaces du clergé²⁸ » relève donc plutôt de la pédagogie anticléricale que Pierre Larousse, on le sait, a pris soin de pratiquer tout au long de son *Grand Dictionnaire universel*. Il n'est d'ailleurs pas jusqu'au nonce du pape qui n'ait réprouvé – en privé – un jugement selon lui inconcevable à Rome, et Voltaire ne manque pas de s'en faire l'écho²⁹.

La vie du jeune chevalier dépendait désormais de la grâce royale. Malgré les interventions de l'abbesse de Willancourt, du président d'Ormesson et même de l'évêque d'Amiens, Mgr de La Motte, peut-être « saisi de remords à la vue de son œuvre³⁰ », Louis XV la refusa. La raison alléguée aurait été que le Parlement s'étant montré inexorable pour Damiens en 1757, « à plus forte raison le coupable de lèse-majesté divine ne devait pas être traité plus favorablement que le coupable de lèse-majesté humaine³¹ ». Le 1^{er} juillet 1766, le chevalier de La Barre fut donc mis à la question puis conduit au supplice sur la place du marché d'Abbeville par l'exécuteur des hautes œuvres Sanson, venu exprès de Paris, ce qui coûta cher au trésor du roi, comme en témoigne son état de frais³². Sanson ne s'abstint pas d'y porter vingt livres pour prix de l'ablation de la langue, qu'il épargna pourtant au condamné. Tous les récits s'accordent sur le fait que celui-ci affronta la torture et la mort avec un grand courage. Sa tête, son corps et le *Dictionnaire philosophique* furent mis au bûcher, et l'effigie d'Étallonde brûlée sur un bûcher voisin. Comme bien on pense, le spectacle de l'exécution attira un grand concours de peuple. Aux dires du prévôt général de la maréchaussée de Picardie, « quarante brigadiers et quatre exempts » purent à grand peine contenir la foule³³.

Qui, en vérité, sinon Voltaire, a donné à la condamnation et au supplice du chevalier de La Barre l'immense valeur symbolique qui nous réunit aujourd'hui autour de l'initiative de la Libre Pensée ? La célébrité actuelle de l'écrivain doit sans doute, autant qu'à ses contes et à

²⁷ Jean Cruppi, *Un avocat journaliste...*, *op. cit.*, p. 115. L'expulsion des jésuites avait été décidée en 1763.

²⁸ Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, t. 10, Paris, Administration du Grand Dictionnaire universel, 1873, p. 4.

²⁹ Voltaire, *Relation...*, *op. cit.*, p. 354, et *Le cri...*, *op. cit.*, p. 369.

³⁰ Jean Cruppi, *Un avocat journaliste...*, *op. cit.*, p. 119. C'est ce qui amène Jean Guiraud, agrégé d'histoire, docteur ès-lettres, professeur à l'université de Besançon et rédacteur en chef de *La Croix* de 1917 à 1939, à écrire dans sa préface au livre de Marc Chassaigne : « La Barre a donc été exécuté *malgré les prêtres* qui furent ses seuls défenseurs auprès du roi. Voilà ce que doit proclamer l'histoire vraie en face des affirmations, aussi fausses que passionnées, de l'anticléricisme. » (Marc Chassaigne, *Le procès du chevalier de La Barre*, *op. cit.*, p. IX.)

³¹ Voltaire, *Relation...*, *op. cit.*, p. 355. Cette version est confirmée par Jean Cruppi, *op. cit.*, p. 124.

³² Cité par Jean Cruppi, *ibid.*, p. 135-136.

³³ *Ibid.*, p. 133.

sa correspondance, au genre de l'intervention dans les affaires de justice dont il s'est fait sur le tard une spécialité et où se sont par la suite illustrés Victor Hugo et Émile Zola, pour nous en tenir au XIX^e siècle. Peut-être n'est-il pas inopportun de citer la dernière page de sa *Relation de la mort du chevalier de La Barre* :

« Quelques juges ont dit que, dans les circonstances présentes, la religion avait besoin de ce funeste exemple ; ils se sont bien trompés ; rien ne lui a fait plus de tort : on ne subjugué pas ainsi les esprits ; on les indigne et on les révolte.

J'ai entendu dire malheureusement à plusieurs personnes qu'elles ne pouvaient s'empêcher de détester une secte qui ne se soutenait que par des bourreaux. Ces discours publics et répétés m'ont fait frémir plus d'une fois.

On a voulu faire périr par un supplice réservé aux empoisonneurs et aux parricides, des enfants accusés d'avoir chanté d'anciennes chansons blasphématoires, et cela même a fait prononcer plus de cent mille blasphèmes. Vous ne sauriez croire, monsieur, combien cet événement rend notre religion catholique romaine exécration à tous les étrangers. Les juges disent que la politique les a forcés à en user ainsi. Quelle politique imbécile et barbare ! Ah ! monsieur, quel crime horrible contre la justice, de prononcer un jugement par politique, surtout un jugement de mort ! et encore de quelle mort !

L'attendrissement et l'horreur qui me saisissent ne me permettent pas d'en dire davantage.

J'ai l'honneur d'être, etc.³⁴ »

Voltaire ne réussit pas à obtenir la réhabilitation du chevalier de La Barre. Elle fut réclamée en 1789 par les cahiers de doléances de la noblesse de Paris et fit l'objet d'un décret de la Convention du 25 brumaire an II (15 novembre 1793), soit au moment où Chaumette organisait le culte de la Raison dans la cathédrale Notre-Dame de Paris et s'appêtait à faire ordonner par la Commune la fermeture des églises, quelques jours avant la publication du calendrier républicain.

Les tribulations de la statue

Quatre-vingt-dix ans après, une souscription nationale fut ouverte pour ériger une statue du chevalier dans sa ville natale, qui avait été aussi celle de son supplice. Victor Hugo, lui-même octogénaire, accepta la présidence d'honneur du comité d'initiative. Un vice-président d'honneur fut désigné en la personne de Gaston de Douville-Maillefeu, descendant

³⁴ Voltaire, *Relation...*, op. cit., p. 357-358.

d'un des co-accusés finalement dispensés. Des listes de souscripteurs devaient paraître dans *La République anti-cléricale*, le journal de Léo Taxil et Karl Milo publié à la Librairie Anti-Cléricale de 1882 à 1884. Le sculpteur désigné par le comité, Émile Hébert, réalisa une maquette, mais l'entreprise en resta là³⁵.

C'est le conseil central de la fédération française de la Libre Pensée qui, au centième anniversaire de la réhabilitation, en 1893, conçut l'idée de faire ériger une statue à Paris. Un comité fut constitué quatre ans plus tard à l'initiative du Grand Orient de France. L'heure était à la relance de l'affaire Dreyfus et le rédacteur en chef de *La Croix* allait bientôt proclamer, dans l'article de tête du 8 février 1898 : « Sans doute, c'est la patrie en danger qui s'insurge contre l'ennemi déjà répandu sur le territoire ; mais il faut être aveugle pour ne pas reconnaître le prodigieux changement qui amène aujourd'hui une lutte, déclarée impossible en cette fin de siècle, entre la France catholique et la France juive, protestante et libre-penseuse³⁶. » Le conseil municipal de Paris, alors sous influence nationaliste, fit traîner l'affaire de 1900 à 1904. Après les élections municipales des 1^{er} et 8 mai 1904, marquées par l'entrée au conseil de 26 socialistes à côté de 18 radicaux, la nouvelle majorité décida le 21 novembre de mettre à la disposition du comité un terrain situé devant la basilique du Sacré-Cœur.

Le comité voulait faire coïncider l'inauguration de la statue, que devait exécuter le sculpteur Armand Bloch, élève d'Alexandre Falguière et d'Antonin Mercié, avec l'ouverture du congrès universel de la Libre Pensée, le 3 septembre 1905. La statue n'étant pas prête, il fallut se contenter de la maquette en plâtre. Mais ce fut l'occasion d'un rassemblement de plusieurs milliers de personnes, en tête desquelles se tenaient Marcel Sembat et Jean Allemane. On chanta *l'Internationale* et *la Carmagnole*, tandis que « la calotte » était conspuée *ad libitum*. Armand Bloch a représenté le chevalier de La Barre au bûcher, lié à un poteau par une chaîne, comme l'avait été l'effigie de son ami d'Étallonde, ce qui n'est pas conforme à la réalité puisque lui avait été préalablement décapité. La dédicace inscrite sur le socle – « Au chevalier de La Barre supplicié à l'âge de 19 ans le 1^{er} juillet 1766 pour n'avoir pas salué une procession » – ne retenait que l'un des chefs d'accusation, celui, sans doute, auquel le public de 1905 pouvait être le plus sensible, en un temps que Paul d'Hollander a

³⁵ Jacqueline Lalouette, « Le chevalier de La Barre », art. cité, p. 61.

³⁶ Le Moine, « Feu ouvert », *La Croix*, 8 février 1898. Voir Pierre Sorlin, « *La Croix* » et *les Juifs (1880-1899). Contribution à l'histoire de l'antisémitisme contemporain*, Paris, Grasset, 1967.

décrit comme la seconde vague d'interdictions de processions par arrêté municipal³⁷. L'inauguration de la statue de bronze eut lieu, si l'on peut dire, sans tambour ni trompette le 4 novembre 1906.

Vingt années passèrent, et la Grande Guerre. En 1926, à l'heure de l'apaisement des tensions nées de l'affaire Dreyfus et de la Séparation, qui était aussi l'heure de la condamnation de l'Action française par le Saint Siège, la statue fut déplacée dans le square Nadar, au flanc de la butte, sous le prétexte d'un réaménagement du parvis du Sacré-Cœur. Comme vous le savez, quinze ans plus tard, la mobilisation des métaux non ferreux devait entraîner sa disparition. Comme celle d'Étienne Dolet place Maubert ou celle de François Arago sur le boulevard éponyme, la statue du chevalier de La Barre fut déboulonnée et envoyée à la fonte en octobre 1941.

C'est l'occasion de faire écho au livre de l'historien des sciences Massimo Bucciantini sur la statue de Giordano Bruno à Rome. Son titre, *Campo dei Fiori. Storia di un monumento maledetto*, indique à la fois la localisation et le cours accidenté de l'histoire du monument cher entre tous aux libres penseurs italiens³⁸ – et pas seulement à eux, si l'on veut bien se souvenir du « pseudonyme-drapeau de G. Bruno³⁹ » derrière lequel s'est cachée Augustine Fouillée, la mère du philosophe Jean-Marie Guyau, l'épouse en secondes noces du philosophe Alfred Fouillée et surtout l'auteure du plus célèbre des manuels de lecture de la III^e République, *Le Tour de la France par deux enfants*. On se gardera d'oublier que sa première édition est de 1877, l'année où a commencé la construction de la basilique du Sacré-Cœur et où « l'Ordre moral » en vigueur a fait dire à Léon Gambetta : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » Dès les premières lignes de son livre, Massimo Bucciantini rappelle que la statue de Giordano Bruno fut inaugurée le 9 juin 1889, le dimanche de Pentecôte – en présence de cinq mille personnes selon la presse catholique, vingt-cinq mille selon les organisateurs –, donc peu après l'inauguration de la tour Eiffel à Paris et l'ouverture, le 5 mai, de l'Exposition universelle, celle du centenaire de la Révolution française. Il n'est pas indifférent de rappeler aussi qu'en décembre 1941 l'écrivain catholique Henry Bordeaux, relayé par Charles

³⁷ Paul d'Hollander, *La bannière et la rue : les processions dans le Centre-Ouest au XIX^e siècle (1830-1914)*, préface de Jean-Marie Mayeur, Limoges, Pulim, 2003.

³⁸ Massimo Bucciantini, *Campo dei Fiori. Storia di un monumento maledetto*, Turin, Einaudi, 2015. Mes remerciements vont à Gilles Pécout pour m'avoir indiqué cet ouvrage.

³⁹ Jacques et Mona Ozouf, « *Le Tour de la France par deux enfants* : le petit livre rouge de la République », in Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, I, *La République*, Paris, « Bibliothèque illustrée des histoires », 1984, p. 292.

Maurras, suggéra au gouvernement de faire démonter la tour Eiffel dans le cadre de la récupération des métaux⁴⁰.

Un siècle après la formation du comité initial, en 1997, le conseil municipal du XVIII^e arrondissement prit la décision de remplacer la statue disparue par une nouvelle dont l'Association du chevalier de La Barre confia la réalisation à Emmanuel Ball. Le but du sculpteur n'était plus de figurer la torture ou le supplice ; le héros est rendu à sa jeunesse, à l'insolence et au plaisir de vivre. Placée sur l'ancien piédestal, resté vide comme l'est toujours celui d'Arago, la statue fut inaugurée le 24 février 2001 par le maire de l'arrondissement, Daniel Vaillant, alors ministre de l'Intérieur.

Mais revenons à Abbeville. Dans le contexte politiquement favorable de la dite « Belle Époque », les libres penseurs et les francs-maçons de la ville finirent par obtenir leur propre monument. Après l'échec de la première tentative, un nouveau projet fut conçu en 1902. Mais, le banquier Charles Désiré Félix Bignon étant maire, la municipalité fit savoir qu'elle n'avait pas de terrain où accueillir un hommage au chevalier de La Barre. Le monument fut érigé sur un terrain appartenant à l'État, au bord du canal de la Somme, et inauguré le 7 juillet 1907. Il s'agit d'une pyramide tronquée, ornée d'un bas-relief d'Émile Hébert où le chevalier est représenté en train de subir la question. L'inscription porte les mots suivants : « En commémoration du Martyre du chevalier de La Barre supplicié à Abbeville le 1^{er} juillet 1766, à l'âge de 19 ans, pour avoir omis de saluer une procession », et l'on peut lire plus haut sur la pyramide : « Monument élevé par le Prolétariat à l'Émancipation intégrale de la Pensée humaine »⁴¹. Sous Vichy, alors que le bas-relief se trouvait déjà à la gare d'Abbeville pour être expédié en Allemagne, un cheminot prit le risque de le cacher dans un ruisseau des alentours. Réinstallé à la Libération, il reste la destination d'une cérémonie annuelle qui rassemble les libres penseurs de la Somme et les militants laïques de l'éducation populaire. Rappelons aussi, à la suite de Jacqueline Lalouette, que ce monument a été vandalisé en juin 2013 par le mouvement *Civitas*. L'enquête de Jacqueline Lalouette permet de signaler que le souvenir du chevalier de La Barre est également cultivé à Gruissan (Aude), où fut inauguré en

⁴⁰ « Une énorme masse métallique nous crevait les yeux. Nous ne la voyions pas. Impossible de la perdre de vue depuis que Henry Bordeaux nous la montre du doigt. On cherche du métal, eh ! bien, en voilà ! [...] Est-ce que notre pénurie n'aurait pas un meilleur emploi de la Tour Eiffel que le transfert des ondes ou quelques expériences de science, pure et appliquée ? » (Charles Maurras, « Devant un amas de métal », *L'Action française*, 2 janvier 1942, p. 2.)

⁴¹ Le bas-relief et les deux inscriptions sont reproduits dans Jacqueline Lalouette, *Un peuple de statues...*, op. cit., p. 366-367.

1931, face à l'église, un monument devant lequel a lieu une commémoration annuelle organisée par la Libre Pensée de l'Aude.

Par ailleurs, plusieurs dizaines de conseils municipaux, dont ceux d'une douzaine de communes de la Somme, ont donné le nom du chevalier à une rue, souvent en remplacement de celui d'un saint ou d'une sainte – ainsi à Tours, où la rue Sainte-Marthe, rebaptisée Montesquieu en 1801 et dont le nom initial avait été restauré en 1816, est devenue en 1905 la rue de La Barre⁴². À Paris, la dénomination « rue de La Barre » a été donnée en 1885 par réunion de la rue de la Fontenelle et de la rue des Rosiers de Montmartre, d'ardente mémoire. Dans son journal, à la date du 25 janvier 1905, Léon Bloy, qui venait de s'y installer, s'en désole : « C'est vrai qu'il y a l'ignominie de ce nom du triste chevalier de La Barre, substitué par nos canailles à l'ancien et délicieux nom de rue de la Fontenelle où fut inaugurée, il y a bien trente ans, la chapelle provisoire⁴³. » La guerre des deux cultes devait durer plus de trente ans. La verrons-nous finir ? Toujours est-il que « nos canailles » n'ont pas tardé à changer en « rue du Chevalier de La Barre », par arrêté municipal du 24 juin 1907, le nom de la sente à la fontaine perdue qui faisait rêver Léon Bloy.

Étrange et instructive destinée posthume que celle du chevalier de La Barre, décidément. Son sort a fait de lui un symbole qu'on voudrait toujours universel – mais un symbole inscrit dans une topographie et une mémoire évolutives, celle de sa ville de naissance et de mort, bien sûr, mais plus encore peut-être celle du Paris où a été prononcée sa condamnation définitive. De l'an II et de la Commune de 1793, époque qui fut celle de sa réhabilitation – une réhabilitation qui valait reconnaissance du droit au blasphème – aux mobilisations des libres penseurs sous la III^e République, après l'écrasement de la Commune de 1871 et plus encore au lendemain de l'affaire Dreyfus, le chevalier est devenu un enfant de la Butte⁴⁴. C'est ce que confirmera la cérémonie de ce soir. Mais le don que vous souhaitez faire de la copie de la statue d'Armand Bloch a une autre signification. Il engage la Ligue de l'enseignement à cultiver la connaissance de son histoire, à associer le souvenir du chevalier

⁴² Hélène Vialles, *Tours pas à pas : ses rues, ses monuments, ses hommes célèbres*, préface de Pierre Leveel, Roanne/Le Coteau, Éd. Horvath, 1985, p. 17.

⁴³ Léon Bloy, *L'Invendable. Pour faire suite au Mendiant Ingrat, à Mon Journal et à Quatre Ans de Captivité à Cochons-sur-Marne, 1904-1907*, Paris, Mercure de France, 1909, p. 59.

⁴⁴ Dans son roman *Les Allumettes suédoises* (1969), Robert Sabatier fait du vieil anarchiste Bougras l'initiateur de l'enfant Olivier Châteauneuf lorsqu'ils empruntent la rue qui porte son nom : « Le chevalier de La Barre, tu sais qui c'était ? [...] C'était un jeune homme [...]. Ils lui ont coupé la tête et ils l'ont brûlé. Pour trois fois rien. Il n'aimait pas les curés. – Alors, on a donné son nom à une rue ? – Oui, c'est toujours comme ça. »

de La Barre à la défense de la liberté d'expression, à en faire, en somme, l'incarnation toujours vivante d'une jeunesse indocile, mais consciente de ce qui motive ses engagements.